

# CalypsoVet

et

## vaccination FCO

L'équipe CalypsoVet intervient en support de la Direction générale de l'alimentation et des organisations professionnelles vétérinaires aux fins d'accompagner les trois étapes de la campagne de vaccination FCO.

### **Commande des vaccins FCO**

La fonctionnalité est en production dans CalypsoVet depuis le 24 août 2024. Elle est ouverte à tous les vétérinaires concernés par la campagne de vaccination.

### **Collecte des interventions de délivrance des vaccins**

CalypsoVet développe 2 modes de collecte des informations :

- Le premier est automatisé via une API (Application programming interface) Vaccins, c'est-à-dire une interface informatique permettant de collecter depuis les logiciels métier vétérinaires les données de prescription et de délivrance des vaccins afin de remonter automatiquement ces données dans CalypsoVet. Le mode de collecte automatisé est privilégié puisqu'il évite à terme une double saisie par les vétérinaires des données à remonter à la DGAL (dans les logiciels métiers vétérinaires puis dans CalypsoVet). Au surplus, ce mode de collecte minimise les erreurs de saisie ou les incohérences liées à la double saisie.
- Le deuxième mode de collecte s'appuie sur une saisie manuelle dans CalypsoVet pour les vétérinaires dépourvus d'une solution informatique ou disposant d'un logiciel informatique n'intégrant pas une API Vaccins.

### **Gestion de la facturation des interventions de prescription et de délivrance des vaccins FCO**

Sur la base des règles de facturation définies dans l'instruction technique, CalypsoVet développe la fonctionnalité pour permettre le renseignement par le vétérinaire des interventions de prescription et de délivrance des vaccins FCO à mettre en paiement et la création des mémoires de paiement par les agents des DDPP. Les fonctionnalités de collecte des données des interventions de prescription et de délivrance de vaccins puis de gestion de la facturation seront disponibles dans Calypso à partir de janvier 2025. Calypso collectera de manière rétroactive à partir de janvier 2025 les informations des interventions de délivrance qui ont été réalisées depuis septembre 2024.

Pour que les opérations de paiement se déroulent au mieux, il est important d'ores et déjà que les vétérinaires recueillent les informations qui seront obligatoirement à transmettre par leur logiciel métier vétérinaire (ou que les vétérinaires devront saisir) et que ces informations soient renseignées dans leur logiciel métier vétérinaire. Ces informations constituent des éléments substantiels des ordonnances conformément aux articles R 5142-111 et 112 du Code de la santé publique.

Le vétérinaire devra remonter par l'intermédiaire de son logiciel métier les seules doses de vaccin FCO prises en charge financièrement par l'Etat.

En l'espèce :

- DPE du lieu de la prescription et de la délivrance – N° ordinal du DPE – N° de la société d'exercice + suffixe ou N° du vétérinaire en exercice individuel + suffixe
- Vétérinaire prescripteur/dispensateur – N° ordinal du vétérinaire
- Etablissement de l'éleveur bénéficiaire de la prescription et de la délivrance – N° EDE de l'élevage
- Numéro unique de l'ordonnance
- Date de la prescription de l'ordonnance
- Catégorie d'espèce – 2 catégories possibles pour le vaccin FCO : bovin ou ovin
- Nombre d'animaux à vacciner
- Date de délivrance des vaccins
- Dénomination du vaccin - Code GTIN du vaccin (il est possible de délivrer 2 vaccins différents ou 2 numéros de lot différents pour une même intervention sur une même ordonnance)
- N° lot du vaccin – Information facultative
- Nombre de flacons délivrés

Les éditeurs des logiciels métiers vétérinaires ont été conviés à une visioconférence le 26 septembre 2024 pour présenter la fonctionnalité et l'API vaccins. Une quinzaine d'éditeurs ont répondu à l'invitation de CalypsoVet. L'interface de transmission des vaccins de FCO (API Vaccins) est une déclinaison de l'interface existante de transmission des données d'usage des antimicrobiens. L'équipe CalypsoVet n'a perçu aucun point de blocage de développement de l'interface informatique. Les logiciels métiers vétérinaires devront être qualifiés pour la transmission par l'API dédiée des données d'usage des antimicrobiens pour pouvoir utiliser l'API Vaccins de CalypsoVet. L'équipe CalypsoVet ne peut que vous recommander fortement de contacter votre éditeur de logiciel métier vétérinaire dans le cas où les informations listées ci-dessus et à transmettre à CalypsoVet ne seraient pas gérées lors de la saisie des ordonnances dans votre logiciel métier vétérinaire et afin de préciser la manière de saisir les données qui devront être transmises à Calypso.

L'équipe CalypsoVet ne peut que vous recommander au surplus, si cela n'est pas encore le cas, de faire le nécessaire pour mettre à jour votre logiciel métier vétérinaire afin d'activer le module vous permettant de remonter les données d'usage des antimicrobiens.